

Séance du 05 septembre 2014

Le cinq septembre deux mil quatorze, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence du Maire, Marc TAULEIGNE.

Etaient présents : Mmes ARMAND Georgette, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne (arrivé à 20h30), FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian.

Etait absente excusée : Mme CHABAL Fabienne (procuration à Marc TAULEIGNE).

Secrétaires de séance : Céline CUVILLIEZ et Georgette ARMAND.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 juillet (reçu par les élus avec leur convocation). Ce procès-verbal, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité des présents.

Délibération 20140905-1067-Médecine du travail :

Monsieur le Maire explique, que comme tout employeur, la mairie est dans l'obligation de faire passer des visites médicales à l'ensemble des salariés de la commune.

Une convention avec le Centre de gestion de la Drôme est possible, monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Vote à l'unanimité pour une convention avec le Centre de gestion de la Drôme pour adhésion à la médecine du travail.

Délibération 20140905-1068-Adhésion au Centre National d'Action Social (CNAS) :

Monsieur le Maire expose au conseil l'utilité de cet organisme qui a fonction d'un comité d'entreprise au niveau national pour l'ensemble des collectivités territoriales adhérentes.

Les prestations peuvent aller des chèques vacances, à la billetterie en passant par la possibilité d'achat de véhicules ou d'octroi de prêts à des conditions avantageuses et pour des objets bien précis. Le coût pour la commune s'élèverait à 1 200€ par an pour les 6 personnes concernées.

Il est décidé d'effectuer un sondage auprès du personnel pour savoir si un tel service présente un intérêt. Le questionnaire sera adressé avec les bulletins de salaire du mois de septembre.

Peut être serait-il plus judicieux, dans la perspective d'améliorer la situation des salariés de la commune, d'envisager une amélioration des remboursements de la mutuelle.

Cette question sera remise à l'ordre du jour au prochain conseil.

Monsieur Fayard prend part au vote pour toutes les délibérations suivantes.

Délibération 20140905-1069-Révisions des contrats de travail de mesdames Courthial Géraldine et Félix Anne dans le cadres des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) :

Madame Courthial Géraldine assure la garderie, les activités périscolaires ainsi que l'ouverture du centre multimédia. Le fonctionnement de la garderie a été modifié : l'accueil du matin et du soir ne fonctionne que sur préinscription. Ainsi pour septembre, le temps effectif sera de 4h/mois. La garderie de la pause méridienne reste inchangée. Au final le temps de travail mensuel, annualisé, passe de 60 à 61 heures mensuelles.

Concernant madame Félix Anne (ATSEM) : son contrat de travail (annualisé) passera de 85 à 99 heures mensuelles. Il prend en compte la modification du temps de sieste qui débute

désormais à 13h au lieu de 13h30. Cette modification fait suite à une demande des parents d'élèves lors du dernier conseil d'école.

Ce contrat tient également compte du temps d'activités périscolaires (TAP) de 3 heures hebdomadaires.

Vote à l'unanimité pour la modification des contrats de travail de mesdames COURTHIAL Géraldine et FELIX Anne.

Délibération 20140905-1070-Tarifs de la Cantine et possibilité d'accueillir des personnes de l'extérieur :

Monsieur le maire propose au conseil une réflexion sur le tarif de la cantine remarquablement gérée par Madame Véronique Garnier. Le prix de 2.50 € par repas semble faible pour arriver à équilibrer un budget. Une augmentation de 0.50€ pourrait être envisagée.

La cantine sert en moyenne une dizaine de repas par jour (un peu moins le jeudi pour cette première période qui court jusqu'aux vacances de Toussaint).

Il est convenu, de laisser Mme GARNIER juger s'il est nécessaire d'augmenter les tarifs de la cantine.

Par ailleurs, l'idée de proposer l'accès à la cantine aux personnes isolées susceptibles d'être intéressées est évoquée. La mairie prendra l'attache de la Préfecture, afin de connaître la réglementation concernant l'accueil de différents publics, en même temps, dans une cantine scolaire.

Le sujet sera repris au prochain conseil.

Délibération 20140905-1071-Servitude accès au Temple et demande de travaux sur le chemin :

Monsieur le Maire explique qu'une ouverture a été réalisée, il y a quelques années, afin de permettre l'accès au temple pour les personnes à mobilité réduite. Cette ouverture donne sur le chemin privé de monsieur Blachère Henri. Ce dernier rappelle les différents courriers à la mairie demandant de régulariser cette servitude par un acte notarié.

Par ailleurs, il souhaite en contrepartie que ce chemin soit goudronné, ce qui de toute manière est indispensable pour que l'accès cité plus haut soit effectivement opérationnel.

Les membres du Conseil souhaitent une participation financière de Mr Blachère à la réalisation de ces travaux. Cette participation sera discutée lorsque le devis sera établi. Il est entendu que l'entretien de ce chemin restera à la charge du propriétaire.

Vote à l'unanimité pour la régularisation de la servitude du chemin ainsi que pour la demande d'un devis concernant les travaux de voirie.

Délibération 20140905-1072 - Echange parcelle La Maza / La Fargatte :

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'échange de parcelles entre monsieur Péalapra et la commune.

Mr Péalapra souhaiterait échanger environ 2000 m² de la parcelle communale G155 (d'une superficie initiale de 4100 m²) située à la Maza et mitoyenne à sa propriété, contre les parcelles F1367 (709m²) et F1368 (140m²), mitoyenne du cimetière de La Fargatte (soit 849m²). Echange auquel il rajouterait 1 000€. Il prendrait à sa charge l'ensemble des frais (bornage et notaire).

Le conseil municipal y voit une opportunité de permettre ultérieurement l'agrandissement du cimetière de la Fargatte.

Vote à l'unanimité pour accepter la proposition de monsieur Péalapra..

Délibération 20140905-1073-Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public

Monsieur le maire expose que le montant maximal de cette indemnité s'évalue d'après le volume de comptabilité traitée au cours de l'année précédente. Le conseil doit en déterminer le taux qui peut être de 0 à 100% de l'indemnité calculée.

Après avoir noté que le principe de faire établir par les collectivités concernées une part du salaire du comptable est discutable, Monsieur le maire souligne que la disponibilité du trésorier a été sans faille chaque fois que cela a été nécessaire. Il indique que les autres collectivités votent un taux entre 50% et 60%

Vote à l'unanimité pour un taux à 60% de l'indemnité maximale.

Délibération 20140905-1074 - Subvention de 500 € au Comité des Fêtes dans le cadre des Castagnades :

Monsieur Kandouci explique que le Comité des Fêtes de Gluiras, à l'occasion des Castagnades, prévues le 02 novembre, pendant le festival, sollicite la fanfare de Chabeuil ce qui représente un coût de 650€. Le CDF doit aussi assurer l'accueil (hébergement et repas des artistes) du groupe "les mobyettes" proposé et financé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Le CDF demande une subvention exceptionnelle de 500€ au titre de participation communale à ces diverses animations.

Vote 8 pour, 3 abstentions, la subvention est accordée au Comité des Fêtes de Gluiras.

Délibération 20140905-1075-Règlement intérieur des salles des associations de la Fargatte et du Village :

Suite à l'utilisation désordonnée de la salle des associations de la Fargatte, et pour éviter tout problème entre les différents utilisateurs, monsieur le maire propose de mettre en place un règlement intérieur pour l'utilisation de cette salle ainsi qu'une convention avec les différents utilisateurs. La responsable de cette salle serait toujours madame Monique Ladreyt.

Les demandes des particuliers seraient accordées au cas par cas en fonction du planning tenu conjointement par madame Ladreyt et à la mairie.

Le conseil municipal demande à ce que les conventions permettent de ne pas verrouiller un éventuel projet de vente de l'ancienne école de la Fargatte.

Monsieur le maire indique que ce règlement intérieur serait également applicable à la salle des associations attenante à la salle des fêtes du village. La gestion de cette salle étant assurée par Madame Jeanne Jarjat dans le cadre de la convention avec le Comité des Fêtes.

Le conseil vote à l'unanimité la mise en place d'un règlement intérieur et de conventions pour les utilisateurs.

Délibération 20140905-1076-Affichage panneau de la boutique, suite à donner :

Après la séance du 18 juillet, à la demande du conseil municipal, monsieur le maire a interrogé les services compétents à la Préfecture quant à la légalité du panneau apposé, sans demande préalable, par l'Association Gluiras Accueil (AGA) en devanture de la Boutique.

La Préfecture indique que le maire n'est pas compétent en matière de police et de sanction pour un affichage sur la devanture d'un bâtiment communal mis à disposition d'une

association. Par contre si le conseil le décide, le maire peut saisir la direction des territoires afin de signaler la présence de cette enseigne. Ces services pourraient alors se rendre sur les lieux pour procéder le cas échéant à une verbalisation.

La question est donc posée aux conseillers quand à la nécessité de cette démarche et un vote à bulletin secret est décidé.

A la demande saisit-on les services de l'Etat ? : 7 contre et 4 pour. A la majorité il n'y aura donc pas de demande faite auprès de la Direction des Territoires concernant l'enseigne de la boutique.

Par contre il est demandé à monsieur le maire d'adresser un courrier à la présidente de l'AGA pour qu'elle fasse une demande de régularisation à posteriori pour la mise en place de ce panneau.

Délibération 20140905-1077- Installation de WC au Temple :

L'Association du Serre de la Pale par l'intermédiaire de son président, monsieur Besson André, réitère sa demande pour l'installation d'un WC public au Temple.

Un devis a été demandé et se chiffre à 1 100€. Le conseil, à l'unanimité, donne son accord sous réserve d'une participation (financière ou travail) de l'association à ces travaux.

Vote à l'unanimité pour les travaux d'installation d'un WC public au Temple.

Délibération 20140905-1078-Aménagement du chemin desservant le lotissement des Ecluses :

Mr Dick Ten Have et Mr Bonnefoi relancent la mairie au sujet de l'accès à leur habitation. Une portion (100m environ) de cet accès est impraticable lors de grosses pluies, deux portions posant problème ont déjà été traitées. Il semble souhaitable de remplir les obligations de la commune prévues dans le règlement du lotissement en terminant le travail. Dans un premier temps il s'agirait simplement de la mise en place d'une couche de grave compactée. Il est décidé de régulariser cette situation lors de la dernière tranche de voirie.

Vote à l'unanimité pour l'aménagement de ce chemin.

Délibération 20140905-1079 - Droit de préemption concernant la vente de propriétés à Chalan et au Haut Vernet :

Monsieur le maire, informé par la SAFER des ventes de maisons situées sur les hameaux de Chalan et du Haut Vernet demande au conseil municipal de se prononcer pour anticiper la DIA qui ne manquera pas d'arriver lors de la signature du compromis.

Vote à l'unanimité pour ne pas utiliser le droit de préemption relativement à la vente de la maison sise à Chalan ainsi que pour celle sise au Haut Vernet.

Délibération 20140905-1080- Demande de subvention associations Leyga & Gospel en Marcel :

Pour la demande de l'association Leyga, le conseil municipal, au regard de l'absence de documents étayant la demande (Bilan d'activités 2013, Prévisionnel pour 2014...) n'accordera pas de subvention.

Pour l'association Gospel en Marcel, au vu des éléments fournis (dossier complet), le conseil municipal délibère.

Le vote donne le résultat suivant : 10 pour et 1 contre pour une subvention de 75€ accordée à l'association "Gospel en Marcel".

Délibération 20140905-1081 - Pot d'accueil nouveaux arrivants :

Le vendredi 12 septembre à 18h00 est prévu Place de la Liberté un pot d'accueil pour l'ensemble des nouveaux arrivants sur la commune de Gluiras.

La mairie offrira les boissons, il est demandé aux personnes qui veulent participer à ce pot d'accueil d'apporter une préparation de leur choix.

Vote à l'unanimité pour le pot d'accueil des nouveaux arrivants.

Délibération 20140905-1082 - Modification DM1 car délibération 1029 erronée :

Le comptable a averti la mairie que la DM1 proposée à la séance du 16 mai n'était pas conforme puisqu'il y avait déséquilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

La DM1 sera la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
Fonctionnement				
D-6184 Verst Organismes de formation		900 €		
Chapitre 011 Charges à caractère général		900 €		
023 Virement à la section d'investissement	900 €			
Total budget fonctionnement	900 €	900 €		
Investissement				
D-2051 Concessions & licences		1 600€		
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		1 600€		
D-2183 Matériel de bureau & informatique	2 500€			
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 500€			
021 Virement à la section de fonctionnement			900€	
Total budget investissement	2 500€	1 600€	900€	

Délibération 20140905-1083-Délibération réservoir de la Marette :

Un réservoir désaffecté, appartenant à la commune se trouve sur la propriété de Monsieur Armand Eric. Sébastien Fougier en charge du service de l'eau a interrogé à ce sujet, Jean-Paul Viallet, son prédécesseur pour cette responsabilité. Il est confirmé que ce réservoir n'a plus aucune utilité au niveau de la commune. Le conseil doit se prononcer sur la demande de Monsieur Armand pour récupérer ce réservoir.

Vote à l'unanimité pour que monsieur Armand Eric récupère le réservoir.

Délibération 20140905-1084-Achat d'un moto-broyeur :

A la demande de l'employé communal, Vincent Courthial, Monsieur Fougier expose l'utilité de l'achat d'un moto-broyeur d'occasion pour 1 500€. Il faut savoir que l'entretien réglementaire des périmètres de protection des captages (près de 5ha au total) représente un temps de travail important que l'utilisation d'un tel matériel réduirait considérablement.

Vote à l'unanimité pour l'achat d'un moto-broyeur.

Informations diverses :

Révision du budget : La révision du budget nécessaire se fera une fois que la commune aura pris connaissance des chiffres de l'allocation de compensation déterminée par la CAPCA. En sachant que les chiffres annoncés début juillet (58 000€ dus à la CAPCA) évoluent favorablement puisqu'il apparaît que nous percevrions 34 000€. La commission des finances de la CAPCA (CLECT) doit encore valider ces nouveaux calculs en fin de mois. La décision finale devra évidemment être votée en conseil Communautaire. On peut regretter qu'il faille attendre le mois d'octobre pour connaître avec exactitude nos recettes de fonctionnement.

Budget primitif C.C. des Châtaigniers :

La cour des comptes vient d'imposer aux membres de l'ex CC des Châtaigniers le vote d'un budget pour 2014 afin de liquider le passif. La participation de notre commune sera de 26 500€.

Travaux de voirie : Les travaux de voirie route de la Boissière seront pris en compte lors de la dernière tranche. Afin d'en limiter le coût, il est prévu dans un premier temps de reprendre cette voie communale avec la mise en place de grave compactée. Pour garantir la tenue de la rampe au niveau de la RD 230 un traitement minimal sera demandé aux Goudronneurs Ardéchois. L'ensemble de l'opération a été chiffré à 2 000€ maximum.

Travaux des garages de la Pise :

La mise en place d'une toiture au-dessus de la dalle couvrant les garages était prévue au budget voté par le précédent conseil. Ces travaux ont été budgétés par l'entreprise Viallet à hauteur de 10 523€ TTC. Malgré les incertitudes budgétaires, le comptable a donné son feu vert pour engager cette dépense.

Les conseillers ont voté à 8 pour et 3 contre la réalisation de ces travaux.

Formation à l'utilisation du défibrillateur :

Avec l'achat du défibrillateur était prévue une formation d'une heure trente, ouverte à tous les publics. Celle-ci est programmée au vendredi 26 septembre à 18h.

Le maire souhaite que les employés communaux ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux se sentent concernés par cette formation.

Conventions de déneigement :

Elles ont été signées avec Eric Armand et Nathanaël Viallet au tarif prévu au précédent conseil soit 40€ de l'heure. Un plan de déneigement a été annexé à la convention. En précisant que selon l'enneigement des différents secteurs, les intervenants pourront unir leurs efforts. Sébastien Fougier aura en charge la coordination des interventions.

Achat terrain sur l'Hermet : Monsieur Sabarot a fait une proposition à 15 000€ pour l'achat du lot n°11 du lotissement de l'Hermet mis en vente à 20 000€.

Le conseil municipal décide de lui faire une contre proposition à 17 500€ pour prendre en compte la superficie inférieure de ce lot par rapport aux autres ainsi que son dénivelé important entraînant un surcoût de terrassement.

Cette décision est adoptée à 10 voix pour et une abstention.

Studio maison Rose :

Monsieur Anthleme Million libère le studio qu'il occupait dans la maison "Rose". Cet appartement est d'ores et déjà reloué à compter du 1^{er} novembre à Jeanne Chabal qui assure un mi-temps de secrétariat (emploi aidé) à l'école du village.

Travaux appartements locatifs :

Appartement n°5 de l'usine : carrelage entrée, cuisine-séjour, parquet de la chambre pour un coût de 3 800€, le gainage de la cheminée pour un coût de 431€.

Appartement n°6 de l'usine : création d'une cheminée "Poujolat" pour 2 268€.

Maison Mercier : gainage du conduit de cheminée pour un coût de 800€ (merci à l'entreprise RANC qui a réussi un petit exploit compte tenu de la complexité du conduit).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Signatures

ARMAND Georgette

CHABAL Fabienne
Procuration

COURTHIAL Marie-Laure

MICHEL Maryline,

BESSON François

COURTHIAL Gildas

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

TAULEIGNE Marc.